

**ECOLE CENTRALE MARSEILLE**  
**RESTRUCTURATION DES BATIMENTS JETEE ET EQUERRE**  
**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

**ENTRE**

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assisté de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, ci-après dénommé le "maître d'ouvrage" ou le "bénéficiaire

**d'une part,**

**ET**

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Sise 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille, représentée par son président, Monsieur Jean-Claude GAUDIN,

**d'autre part.**

**AVENANT N° 1**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la participation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au financement de l'opération Restructuration des bâtiments Jetée et Equerre / Marseille Creativity Center pour l'Ecole Centrale Marseille à Marseille Château-Gombert, dont l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage.

**ARTICLE 2 – MODALITES DE RATTACHEMENT DU FONDS DE CONCOURS**

L'échéancier de versement de la participation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence prévu à l'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

- au 01/06/2017 : 1 000 000 € (un million d'euros)
- au 01/01/2018 : 2 000 000 € (deux millions d'euros)
- au 01/03/2019 : 1 500 000 € (un million d'euros)
- au 01/03/2020 : 500 000 € (cinq cent mille euros)

Pour chaque demande de versement, un titre de perception sera émis à l'encontre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'engage à inscrire en temps utile dans son budget les sommes correspondantes à chaque échéance.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Marseille, le.....

Pour l'Etat,

Pour la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence

Le Recteur de l'Académie  
d'Aix-Marseille

Le Préfet de Région  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Le Président